

Documents concernant Fideline DELABIE

Acte de naissance de Fideline DELABIE¹ :

Le dix huit Cent Vingt le neuf janvier à six heures du soir par devant nous Philippe Joseph Lilloeur premier scribe et officier de l'état Civil de la Commune de rumé Canton d'antoin District de Tournay province de hainaut est comparu hypothèse Delaby journalier domicilié à rumé âgé de soixante deux ans lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le même jour à neuf heures du matin déclarant avoir eu de sa fille Sophie Delaby journalière domiciliée à rumé âgée de vingt sept ans et auquel enfant il a voulu donner le prénom de fideline lesdites Déclaration et présentation faites en présence de François Cabra secrétaire de rumé âgé de trente sept ans de Dominique Cabra instituteur âgé de quarante deux ans et ont les susdits témoins signé avec nous le présent acte après lecture et le grand père a dit mesdits scribes

*Delaby
fideline*

*Philippe J. Lilloeur
François Cabra
Dominique Cabra*

Acte de mariage de Fideline DELABIE² :

L'An mil huit cent quarante quatre, le lundi quatre novembre, neuf heures du matin, devant nous Ferdinand Lanierin, Bourgeois maître, officier de l'état civil de la commune de froidsmont, bourgmestre de Tournay, province de hainaut, sont comparus.

Oricot pierre journalier, né à froidsmont le vingt un d'août mil huit cent vingt, ainsi qu'il en résulte du registre de naissances de cette commune, libre pour le rapport de la milice, s'en est certifié. Delabie par son mariage le Gouverneur de cette province, fils issu de Jacques Oricot, manoeuvre de maçon, en cette commune, ici présent et consentant. Marie caroline journalière, épouse de pierre Delabie, née à Thunnes le neuf janvier mil huit cent vingt deux, ainsi qu'il en résulte de son acte de naissance délivré par le bourgmestre de Thunnes, devant le Domicilié à froidsmont, fille majeure et naturelle de Sophie Delaby, s'en est certifiée domiciliée à Thunnes France, ici présente et consentante, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration


*N° 9
Oricot
et
Delabie*

¹ https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/inventaris/rabscan/eadid/BE-A0527_712737_713064_FRE/inventarisnr/IRS0000542780505/level/file/scan-index/813

² https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/inventaris/rabscan/eadid/BE-A0527_712737_713064_FRE/inventarisnr/IRS0000556981304/level/file/scan-index/673 et 674.

Un mariage prouvé entre eux et dont les publications ont eu lieu devant la principale porte d'entrée de la maison Com mune de Fivissont à l'heure d'après le dimanche vingt et sept sept octobre présente année, au cours d'opposition au dit mariage ne nous ayant été motivée faisant droit à leur réquisition et après avoir donné lecture de toute les pièces précépendes et du Chapitre dix du titre du Code Napoléon, intitulé Du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et affirmativement, déclarons au nom de la loi que le sieur Pierre François et Delabie fille ont été unis par mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Gabriel Brier, âgé de soixante quatre ans, époux habitant, oncle au contractant, Jean Baptiste Delannay, âgé de vingt deux ans, cultivateur, François Dransart, âgé de quarante huit ans, cultivateur, amis aux parties contractantes, Comte de Domicile au dit Fivissont, Louis Legrand, âgé de cinquante un an, ancien Domicile à Saint Georges, Cousin germain de la Contractante, et après lecture de l'acte comparant intercurrents et témoins ont déclaré ne savoir écrire ni signer, à l'exception de quelques uns Brier, Jean Baptiste Delannay et François Dransart qui ont signé avec nous.

M. tricot. Delannay J. B. P.
G. S. Dransart
Clés et arrête le present registre des
mariages, Contenant un acte,
 J. B. P.
10th

Documents concernant Fideline DELABIE

Arbre généalogique :

